

# PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

## ① OUTILS DISPONIBLES À LA VILLE

### Plan Communal de Sauvegarde

La municipalité a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il recense les risques identifiés et, par une analyse approfondie des moyens disponibles, il définit l'organisation mise en œuvre au niveau communal pour gérer les crises.

Le Plan Communal de Sauvegarde définit les grands principes de diffusion de l'alerte, d'information des populations et de coordination des secours. Il recense les capacités d'hébergement, d'intervention techniques (barriérages, évacuation, sécurisation, etc.) mobilisables au sein de la commune.

## ② QUELS SONT LES RISQUES IDENTIFIÉS À VIGNEUX-SUR-SEINE

- ↪ **Climatique** = canicule, vent violent, fortes précipitations, orage violent, neige et verglas
- ↪ **Inondation**
- ↪ **Transport de matière dangereuse (TMD)** = accident se produisant lors d'un transport de matière dangereuse
- ↪ **Mouvements de terrain** = déplacement plus ou moins brutal du sol
- ↪ **Aéroterrestre** = chute d'un aéronef

## ③ EN CAS D'ÉVACUATION, PRÉPAREZ UN SAC D'URGENCE AVEC :

- Une trousse à pharmacie ;
- Vos papiers, un peu d'argent ;
- Vos médicaments courants pour au moins une semaine ;
- Une couverture ou un sac de couchage ;
- Des vêtements chauds ;
- Une réserve d'eau ;
- Une radio à piles ;
- Des gants, des bottes ou des chaussures fermées.

**ATTENTION : certains risques provoquent une rupture de l'alimentation électrique ou une saturation des réseaux : le téléphone portable devient inopérant !**

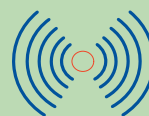
### Conduite à tenir en cas d'incident TMD ou industriel

- Se confiner chez soi
- Fermer les volets et les fenêtres
- Couper l'électricité et le gaz
- Ne pas fumer
- Appeler les secours

### Conduite à tenir en cas d'inondation

- S'enfermer chez soi
- Couper l'électricité et le gaz
- Monter à l'étage si possible
- Se tenir informer par la radio
- Appeler les secours

### LE SIGNAL D'ALERTE DES POPULATIONS Décret n°90-394 du 11 mai 1990



Emission modulée - 1 minute



5 secondes

Emission modulée - 1 minute



5 secondes

Emission modulée - 1 minute



**Tenez vous informé par la radio,  
les réseaux sociaux, le site internet  
(selon l'état des réseaux)**

Emission prolongée  
d'une minute  
= fin de l'alerte



## RÉFÉRENTS / CONTACTS DÉSIGNÉS



**LA MAIRIE**  
Central/Accueil :  
01 69 83 56 00

**LES SECOURS**  
Urgences : 112 / Pompiers : 18  
Police : 17 / SAMU : 15

